

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES ATTACHES D'ADMINISTRATION 22 et 23 novembre 2016

Représentaient l'UNSA :

Dominique LE DILY	DRAAF Basse Normandie	dominique.le-dily@agriculture.gouv.fr	06.87.04.81.75
Nicolas RAMI	DRAAF Bretagne	nicolas.rami@agriculture.gouv.fr	02.99.28.21.81
Norbert LECARDONNEL	EPL St Lô Thère	norbert.lecardonnel@educagri.fr	02.33.77.80.75
Jean-Pierre NETTER	DGER	jean-pierrre.netter@agriculture.gouv.fr	01.49.55.57.23
Nathalie ALEU SABY	DRAAF OCCITANIE	nathalie.aleu-saby@agriculture.gouv.fr	04.67.10.19.05
Yolande FISCHER	DDT Bas-Rhin	yolande.fischer@bas-rhin.gouv.fr	

DECLARATION DE L'UNSA

Depuis 9 ans, les restructurations s'enchaînent et continueront vraisemblablement ; mais c'est avec une grande surprise que nous avons découvert la publication, pour appel à candidature, d'un poste de préfigurateur du secrétariat général commun des trois DDI de la Sarthe.

Selon nos informations, seul un poste interministériel de gestionnaire de l'immobilier et du parc automobile devait être ouvert dans ce département. Nous vous remercions de nous préciser la situation, en effet nous avons enregistré de nombreuses réactions et une réelle inquiétude de la part de nos collègues.

Sur un plan plus général, les sujets relatifs aux parcours professionnels des attachés sont nombreux. On peut citer :

- La fluidité du passage entre les services du MAAF et les établissements publics sous tutelle.
- L'accès au troisième grade et la gestion des postes de chef de mission et de chef de bureau.
- La mise en place d'un « contrat de fin de carrière ».
- Une réelle prise en compte des compétences et aptitudes des attachés lors des arbitrages intercorps,

Avant d'aborder ces thèmes, l'UNSA se doit de vous alerter quant à la situation de certains de nos collègues.

Dans les DRAAF fusionnées

Nos représentants en CTM et lors du CT Central des SD du 3 novembre 2016 se sont largement exprimés devant Mme la Secrétaire générale quant aux conséquences des restructurations de services. Toutefois, nous nous devons d'insister sur deux types de situations :

- D'une part, celle des cadres, chefs de services, adjoints au CS, chefs de pôle soumis à une pression et une charge de travail exceptionnelle sans qu'une reconnaissance, notamment par le biais de la RIFSEEP leur soit accordée.
- D'autre part, celle des attachés, qui après la fusion des DRAAF se trouvent sur des postes « temporaires » et ont des difficultés à retrouver un poste de leur niveau sans toujours bénéficier d'un accompagnement adapté.

Ces collègues sont, et nous l'écrivent « dans une situation intenable ».

Dans les DDI de taille modeste

Les SG de ces DDI sont autant sollicités que d'autres SG (voire plus si on tient compte du nombre de programmes ministériels à gérer) sans disposer d'une capacité de réponse plus élevée en raison de la taille de leurs services : leurs tâches sont nombreuses, complexes, diversifiées et disons-le, difficiles car ils ont affaire à de multiples cultures professionnelles.

Dans ce contexte, l'UNSA considère que la cotation des postes prévue par la circulaire du 26 mai 2016 sur la mise en œuvre de l'IFSE et qui reconduit les barèmes définis en 2008 pour la PFR est, dès sa première année d'application, obsolète.

L'UNSA demande donc que le classement des postes soit revu en 2017 en s'inspirant, par exemple, du classement des postes réalisé par France-Agrimer :

- Pour les postes en DRAAF : nous vous proposons (hors postes à enjeux) le classement suivant : G1 : chefs de service, G2 : adjoint de chef de service, G3 : chef de pôle ou chef de projet, G4 : chargé de mission.
- Pour les postes en DDI, les postes de chefs de services doivent faire l'objet d'une cotation identique.

Pour l'enseignement agricole, l'UNSA demande également la révision des classements des postes.

Enfin et pour faciliter la fluidité des parcours, il serait bon que les cotations IFSE soient similaires entre les services du MAAF et ceux des opérateurs.

Il serait également bon que les établissements publics cotent correctement les postes et ne confondent plus la cotation parcours professionnel avec celle relative aux primes ; enfin, il serait utile de leur rappeler que la PFR n'existe plus.

Afin de faciliter des parcours professionnels diversifiés et qualifiants, l'UNSA demande qu'une gestion dynamique des carrières soit réellement mise en place pour les attachés, ce qui suppose :

- Une prise en compte réelle des compétences et des aptitudes de nos collègues lors des arbitrages.
- Une doctrine connue et concertée de l'articulation des postes de Hors classe avec les postes de chefs de mission et de chefs de bureau.
- La possibilité d'introduire au MAAF, comme au Ministère de l'écologie, un contrat de fin de carrière pour les attachés.
- Un accompagnement réel des situations individuelles difficiles : agents sur des postes temporaires ou en phase de réintégration notamment en utilisant des outils adaptés comme les bilans de carrière et les parcours de professionnalisation.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

Recrutement d'un poste de secrétaire général préfigurateur dans les DDI de la Sarthe : c'est une initiative du préfet de la Sarthe, prise à titre expérimental, sur un poste fourni par le MAAF ; les missions confiées donneront lieu à discussion en CTM.

Dans les DRAAF fusionnées, le SRH est vigilant et impliqué dans l'accompagnement des agents qui n'ont pas retrouvé de poste. Le rôle des IGAPS est essentiel et ils sont fortement mobilisés.

RIFSEEP : la cotation des postes d'attachés, notamment en DRAAF fusionnées, en DDI et dans l'enseignement agricole, donnera lieu à la tenue d'un groupe de travail début 2017.

RIFSEEP des attachés de l'enseignement agricole logés par nécessité de service : le MAAF est contraint par le dispositif interministériel. Toutefois si les représentants du personnel faisaient remonter des éléments précis et chiffrés, le MAAF pourrait demander une réouverture du dossier auprès de la Fonction Publique.

Articulation entre les postes d'attachés hors classe et ceux de chefs de mission : la stratégie sera revue dès 2017 en raison des effets du PPCR et de la création du 3ème grade dans le corps des IAE.

Classement des postes au titre du parcours professionnel : le président de la CAP demande que les opérateurs fassent ce travail en 2017 pour les prochaines mobilités.

Il tient aussi à rappeler la place qu'occupent les attachés dans les services déconcentrés, de par leurs fonctions d'encadrement et leur parcours professionnel avec prise de responsabilités car selon lui, dans un ministère comme le nôtre, il faut une diversité.

RECOURS

Demandes de révision de la part résultats de la PFR 2015

Sur 4 demandes : 3 accords pour une augmentation et 1 maintien

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- MOBILITES
- DEMANDES DE DETACHEMENT DANS LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT
- DEMANDE DE DETACHEMENT D'AGENTS EXTERNES VERS LES CORPS DU MAAF
- DEMANDES D'INTEGRATIONS DANS LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT
- TITULARISATION DES ATTACHES STAGIAIRES
- AVANCEMENTS AU TITRE DE 2016
 - A L'ECHELON SPECIAL DU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE
- AVANCEMENTS AU TITRE DE 2017
 - AU GRADE D'ATTACHE D'ADMINISTRATION HORS CLASSE
 - AU GRADE D'ATTACHE D'ADMINISTRATION PRINCIPAL
- PROMOTIONS AU TITRE DE 2016
 - DANS LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, N'HESITEZ A CONTACTER NOS REPRESENTANTS EN CAP

VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAAF

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

OU CONTACTER LA PERMANENCE

